



VERS UN CHEZ-SOI

LA STRATÉGIE CANADIENNE DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE

Rapport communautaire en matière d'itinérance de Vers un chez-soi : Aperçu du cycle de production de rapports de 2021-2022

Juin 2022

Table des matières

Introduction au rapport communautaire en matière d'itinérance	1
Quoi de neuf pour 2021-2022?	3
Aperçu de l'accès coordonné	5
Aperçu de l'approche axée sur les résultats.....	6
Collaboration entre partenaires autochtones et non-autochtones	9
Échéanciers et processus de soumission	13
Sommaire des rôles et responsabilités.....	15
Coup d'œil sur les sections	17
Annexe A: Questions du Rapport communautaire en matière d'itinérance de vers un chez-soi (2021-2022)	19

Introduction au rapport communautaire en matière d'itinérance

Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance est un programme fédéral qui fournit directement du financement aux communautés pour les aider à répondre aux priorités locales en matière d'itinérance au moyen d'une approche axée sur les systèmes et les données. Cette approche a été adoptée en reconnaissant que la prévention et la réduction de l'itinérance exigent non seulement l'accès à un logement sûr et adéquat, mais aussi un degré élevé de coordination entre les bailleurs de fonds et les organisations communautaires, ainsi qu'une collaboration significative entre les partenaires autochtones et non autochtones.

Le Rapport communautaire en matière d'itinérance (RCMI) vise à soutenir les discussions et la prise de décision à l'échelle locale, en mettant l'accent sur la vision d'ensemble de l'itinérance au niveau communautaire ainsi que sur les efforts collectifs des prestataires de services travaillant dans l'ensemble du système de services en itinérance pour y remédier. Les communautés sont encouragées à utiliser les données issues de leur RCMI pour élaborer des plans d'action clairs qui les aideront à atteindre leurs objectifs de réduction de l'itinérance.

Par l'entremise de leur RCMI, les communautés évaluent elles-mêmes leurs progrès dans la mise en œuvre du programme Vers un chez-soi, qui comprend les principaux éléments suivants :

- l'accès coordonné;
- l'utilisation d'un Système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII); et
- le suivi des résultats au niveau de la communauté à l'aide d'une liste d'identificateurs uniques (également appelée liste par nom ou, simplement, liste).

Comme indiqué dans les [directives de Vers un chez-soi](#), les communautés sont tenues de :

- rendre compte des résultats au niveau communautaire au moyen d'un RCMI produit chaque année¹ si elles reçoivent un financement dans le cadre du volet Communautés désignées. Cette exigence a été étendue aux communautés financées par le volet Itinérance dans les territoires qui reçoivent également des fonds pour mettre en œuvre l'accès coordonné².

¹ En raison de la pandémie de COVID-19, le premier RCMI portait sur les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

² Le RCMI ne s'applique pas aux communautés du Québec ni à celles qui reçoivent du financement dans le cadre des volets Itinérance chez les Autochtones et Itinérance dans les communautés rurales et éloignées.

- Mettre à la disposition du public un sommaire de leurs résultats issus du RCMI. Les communautés déterminent l'endroit où elles publieront les résultats en ligne (par exemple, un site Web de leur choix).

Le document Aperçu du cycle de production de rapports de 2021-2022 donne un aperçu du RCMI et souligne les principaux changements apportés pour cette année. Il fait partie du cours en ligne RCMI : Outils de production de rapports [sur la plateforme d'apprentissage sur l'itinérance](#). Les communautés sont encouragées à consulter l'ensemble des outils avant de produire leur RCMI, notamment les instructions relatives à chaque section du RCMI fournies dans le guide de référence complet du RCMI..

QUOI DE NEUF POUR 2021-2022?

Sur la base des commentaires et de l'analyse des rapports 2019-2021, les changements suivants ont été apportés :

- ✓ **De plus amples informations devront être rendues publiques en utilisant le contenu de toutes les sections**, notamment :
 - La mobilisation entre les partenaires autochtones et non autochtones en ce qui concerne la mise en œuvre du programme et le processus de production du RCMI (section 1);
 - Davantage de précisions sur les mesures prises quant à la mise en œuvre de l'accès coordonné et d'un SGII (section 2);
 - Des informations sur la manière dont les données de la liste sont recueillies et sur leur comparabilité avec d'autres sources de données à l'échelle de la communauté, le cas échéant (section 3); et
 - Un résumé des progrès réalisés dans la transition vers l'approche axée sur les résultats (section 3).

- ✓ **Des conseils plus détaillés sur l'établissement d'une liste sont proposés à la section 3.** Les objectifs sont les suivants :
 - Clarifier le lien entre la mise en place d'une liste complète et en temps réel et la possibilité de déclarer des résultats au niveau communautaire dans le cadre du programme Vers un chez-soi;
 - Déterminer les politiques et protocoles nécessaires pour soutenir la qualité des données de la liste et, ainsi, augmenter la fiabilité des mesures des résultats; et
 - Aider les communautés à évaluer l'exhaustivité de leur liste en leur proposant un nouvel outil facultatif qu'elles peuvent remplir en même temps que leur RCMI.

- ✓ **Mieux comprendre la façon dont les prestataires de services locaux utilisent le SGII de la communauté et la liste dans la section 3.**

- ✓ **La collecte des données relatives au RCMI dans la section 4 se concentre exclusivement sur les cinq résultats de base.** Ceci dit, nous reconnaissons que les informations sur les flux d'entrée et de sortie de l'itinérance sont nécessaires pour la prise de décision et la planification des services, un projet pilote sera donc lancé avec les communautés qui le souhaitent en vue de développer de nouvelles orientations ainsi que de nouveaux outils pour que les communautés puissent utiliser un éventail plus large de données.

- ✓ **Les mesures des résultats dans la section 4 ont été mises à jour pour correspondre aux pratiques exemplaires du secteur.**
 - Les « nouveaux flux d'entrée dans l'itinérance » mesurent désormais les personnes incluses pour la première fois sur la liste (« nouvellement identifiées »).

- Les « retours à l'itinérance » mesurent désormais les retours à l'itinérance en provenance d'un logement, ainsi que les retours à l'itinérance en provenance d'autres situations de vie transitoires, comme les séjours en prison ou à l'hôpital.
- ✓ **Les données mensuelles sur les cinq résultats de bases peuvent maintenant être rapportées avec les données annuelles dans la section 4.** Les communautés ayant mis en place une liste complète et en temps réel peuvent choisir de soumettre des données mensuelles pour le mois de mars de chaque exercice; celles-ci seront également rendues publiques.
- ✓ **Un gabarit du RCMI modifié sera disponible pour les communautés de la Colombie-Britannique;** nous reconnaissons ainsi que le contexte unique de la province a des répercussions sur la mise en œuvre du programme Vers un chez-soi.

Aperçu de l'accès coordonné

L'accès coordonné est une priorité du programme Vers un chez-soi. Les ententes de contribution avec les communautés désignées (hors Québec) et les communautés territoriales précisent que ces communautés sont « responsables de la mise en œuvre de stratégies permettant de répondre aux priorités du plan communautaire, notamment la conception et la mise en œuvre d'un système d'accès coordonné ».

Pour Vers un chez-soi, l'accès coordonné est une approche de prestation de services intégrée axée sur les systèmes, où les fournisseurs de services et les organisations locales travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs.

Grâce à un système d'accès coordonné, l'accès au logement et aux services connexes à l'échelle communautaire est simplifié, ce qui permet de réaliser des économies d'efficacité et de raccourcir le parcours de service entre l'itinérance et le logement. Pour que cela soit possible, les fournisseurs de services acceptent un flux de travail commun qui est fortement coordonné à l'échelle communautaire : les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sont dirigées vers des points d'accès où elles reçoivent de l'aide pour résoudre leurs problèmes de logement par l'entremise d'un processus de triage et, si nécessaire, d'une évaluation plus approfondie. Lorsque des ressources en matière de logements doivent être attribuées (p. ex. des logements, des aides ou des subventions), elles sont proposées aux personnes inscrites à la liste d'identificateur unique en utilisant le processus d'établissement des priorités convenu par la communauté.

Les progrès de la mise en œuvre de l'accès coordonné de Vers un chez-soi sont mesurés dans la section 2 du RCMI, dans laquelle les communautés autoévaluent le travail qu'elles ont accompli pour répondre aux exigences minimales. Les questions de la section 2 s'articulent autour des éléments fondamentaux d'un système d'accès coordonné, auxquels sont associées des exigences minimales : gouvernance, utilisation d'un SGII, points d'accès au service, triage et évaluation, répertoire des ressources de l'accès coordonné ainsi que jumelage et aiguillage vers les logements vacants.

Les questions de la section 2 du RCMI s'harmonisent aux critères de la fiche d'évaluation de l'accès coordonné de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI). À cet égard, le travail pour atteindre les normes de l'ACMFI fait en même temps progresser la communauté vers la mise en œuvre complète de Vers un chez-soi.

Pour obtenir des clarifications sur les exigences minimales de l'accès coordonné dans le cadre de Vers un chez-soi, les intervenants communautaires peuvent se reporter aux [directives de Vers un chez-soi](#) et au [Guide sur l'accès coordonné de Vers un chez-soi](#).

Aperçu de l'approche axée sur les résultats

Un élément fondamental du programme *Vers un chez-soi* repose sur l'introduction d'une approche axée sur les résultats : les communautés collaborent avec les organisations et les fournisseurs de services à l'échelle locale afin d'obtenir des résultats pour toute la communauté. Cette attente est énoncée dans les ententes de contribution avec les Communautés désignées (hors Québec) et les communautés dans les territoires qui reçoivent des fonds dans le cadre du Volet de financement Capacité communautaire et innovation³.

La mesure des résultats à l'échelle communautaire nécessite un portrait de l'itinérance qui soit aussi complet et actuel que possible. Pour ce faire, les communautés doivent franchir quatre étapes :

- **Étape 1 : Disposer d'une liste.** Une liste est un document unique ou une base de données des personnes qui vivent actuellement une situation d'itinérance dans une communauté. Chaque personne ou famille n'est inscrite qu'une seule fois sur la liste, après avoir donné son consentement.
- **Étape 2 : Maintenir la liste à jour pour que les données soient en temps réel.** Une liste en temps réel est mise à jour régulièrement (au moins une fois par mois).
- **Étape 3 : Disposer d'une liste complète.** Une liste complète comprend toutes les personnes qui vivent actuellement en situation d'itinérance qui ont été mises en contact avec le système de prise en charge des sans-abri d'une manière ou d'une autre.
- **Étape 4 : Déclarer des résultats spécifiques à l'itinérance en s'appuyant sur les données de la liste.** Pour le RCMI, la déclaration de données annuelles est obligatoire, et la déclaration de données mensuelles pour le mois de mars de chaque exercice est facultative.



CONSEIL

Les directives comprennent l'exigence minimale de se doter d'une liste des priorités pour l'accès coordonné.

Cette liste est utilisée pour déterminer qui est en attente d'une ressource de logement et qui est prêt à recevoir une offre. Il s'agit d'un sous-élément de la Liste d'identificateur unique, qui comprend toutes les personnes de la communauté qui sont actuellement en situation d'itinérance, qui ont été mises en contact avec le système de prise en charge des personnes en situation d'itinérance d'une manière ou d'une autre et qui ont donné leur accord pour figurer sur la liste.

Ces résultats sont indiqués dans [les directives de Vers un chez-soi](#) comme suit :

³ Les ententes de contribution prévoient que les bénéficiaires du financement doivent passer à une approche axée sur les résultats où ils rendent compte des résultats à l'échelle de la communauté.

- L'itinérance est réduite dans son ensemble.
- Les nouvelles entrées dans l'itinérance sont réduites.
- Les retours à l'itinérance sont réduits.
- L'itinérance chez les Autochtones est réduite.
- L'itinérance chronique dans la communauté est réduite.

Sauf pour ce qui est de l'itinérance chronique, les communautés fixent leurs propres objectifs, qui peuvent évoluer au fil du temps.

Les [directives de Vers un chez-soi](#) fixent un objectif de réduction de 50 % de l'itinérance chronique d'ici 2027-2028 pour toutes les communautés. Lorsqu'une communauté commence à déclarer ses données sur les résultats dans son RCMI, on lui demande de fixer un objectif qui représente une réduction de 50 %, au minimum.

Dans le cadre de Vers un chez soi, on considère que les communautés ont satisfait à l'exigence minimale relative à une approche axée sur les résultats lorsqu'elles disposent d'une liste complète et en temps réel, qui est en place depuis assez longtemps pour générer des données fiables sur les résultats de base. Lorsque les communautés ont atteint cette exigence, elles ont accès à un bon portrait de l'itinérance et elles mettent à jour régulièrement les données de leur liste (c'est-à-dire au moins une fois par mois). Elles peuvent ensuite se concentrer sur la mise à profit de leur nouvelle source de données, comme l'utilisation des données de leur liste pour élaborer des stratégies ciblées qui aident à réduire l'itinérance. Au fil du temps, les communautés seront en mesure de suivre les tendances clés au niveau communautaire à l'aide de leur liste, ce qui leur permettra de partager leurs réussites, de déterminer les points sur lesquels il faut se concentrer davantage, ou de changer de cap au besoin.

La mise en place d'une liste complète et en temps réel prend du temps et nécessite l'adhésion et l'engagement de nombreux partenaires au sein de la communauté. Cette transition doit avoir lieu pendant la durée de leur entente de contribution, jusqu'au 31 mars 2024.

Bien que l'exigence minimale d'une approche axée sur les résultats dans le cadre de Vers un chez-soi corresponde aux orientations fournies par



CONSEIL

Les outils de production de RCMI constituent la source d'information la plus récente sur l'exigence minimale pour l'approche axée sur les résultats dans le cadre de Vers un chez-soi.

l'ACMFI, il n'y a actuellement aucun « niveau Vers un chez-soi » dans la fiche d'évaluation de la liste par nom de l'ACMFI, comme c'est le cas pour la fiche d'évaluation de l'accès coordonné. Pour mieux comprendre comment l'approche axée sur les résultats concorde avec la fiche d'évaluation de la liste par nom

de l'ACMFI, les communautés peuvent consulter le Guide de référence croisée pour Vers un chez-soi et la fiche d'évaluation de l'ACMFI dans le cours en ligne sur les outils de production de rapports communautaires en matière d'itinérance (RCMI) sur la [plateforme d'apprentissage sur l'itinérance](#).

Collaboration entre partenaires autochtones et non-autochtones

Les entités communautaires (EC) et les conseils consultatifs communautaires (CCC) jouent un rôle essentiel dans la mobilisation d'un vaste soutien et peuvent aider à orienter la réponse d'une communauté face à l'itinérance. En particulier, des discussions constructives entre les organisations et les personnes autochtones et non autochtones sont essentielles pour améliorer les résultats pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, notamment des personnes autochtones.

C'est pourquoi la section 1 du RCMI contient plusieurs questions sur la collaboration entre partenaires autochtones et non-autochtones. Ces renseignements devront être rendus publics pour le cycle de production de rapports du RCMI de 2021-2022.

Des discussions constructives s'avèrent plus efficaces lorsque l'intention est d'établir des relations avec les organisations autochtones fondées sur les principes de respect, de transparence et de réceptivité favorable quant aux droits, aux besoins et aux préférences uniques des peuples autochtones de la communauté. Une mobilisation et une collaboration significatives exigent un engagement soutenu et apportent de la valeur aux organisations et aux personnes autochtones et non autochtones.

De plus, ces processus s'avèrent efficaces lorsqu'ils sont élaborés conjointement avec des organisations autochtones. Les processus devraient être adaptés sur le plan culturel et devraient refléter les diverses perspectives des organisations autochtones de toute la communauté.

Voici des exemples de pratiques exemplaires liées à la collaboration avec les organisations autochtones :

- Développer une compréhension et une prise de conscience quant aux coutumes autochtones locales, aux perspectives et aux priorités de la communauté « afin de soutenir la compétence culturelle et la capacité de sensibilisation des personnes qui initient le processus de mobilisation. »;



CONSEIL

Les organisations autochtones sont fréquemment sollicitées pour fournir des conseils d'experts sur un certain nombre d'initiatives. Il est important que les entités communautaires (EC) des communautés désignées réfléchissent à la façon dont elles peuvent appuyer la mobilisation des Autochtones et s'assurent d'accorder suffisamment de temps pour la contribution et l'examen.

- Fournir un préavis le plus tôt possible aux dirigeants autochtones locaux avant une rencontre et demander leur avis sur la structure et le contenu des discussions;
- En collaboration, identifier et élaborer des approches pour appuyer la participation aux discussions, en reconnaissant les traditions, les coutumes et les préférences locales;
- Établir des pratiques de communication telles que des réunions récurrentes et des points de contact pour les communications;
- Co-élaborer des processus ou procédures portant sur la façon dont l'information recueillie lors des discussions sera utilisée, validée et suivie par les organisations.

La collaboration entre des organisations et personnes autochtones et non autochtones a également été soulignée dans d'autres sphères de Vers un chez-soi. Par exemple, les communautés désignées doivent décrire les mesures prises pour mobiliser les personnes et les organisations communautaires dans l'élaboration du plan communautaire et doivent décrire plus particulièrement la collaboration avec des organisations autochtones locales. En outre, les communautés désignées devaient décrire la participation des organisations autochtones à la conception d'un système local d'accès coordonné.

L'accent mis sur la mobilisation et la collaboration entre organisations et personnes autochtones et non autochtones s'applique également dans le cadre du RCMI, en particulier parce qu'il exige que la communauté communique les efforts déployés pour réduire l'itinérance chez les Autochtones.

Dans les communautés où seul le financement des communautés désignées est disponible, l'entente de contribution avec l'EC de la communauté désignée précise ce qui suit : « le bénéficiaire fera la promotion de la participation et de la représentation des organisations autochtones dans la planification et la mise en œuvre des priorités du plan communautaire. » Dans ce contexte, les EC des communautés désignées sont également tenues de mobiliser les organisations autochtones locales et de décrire comment celles-ci ont collaboré à l'élaboration du RCMI. Il est à noter que, lorsqu'une organisation autochtone est l'EC de la communauté désignée, cette EC détient déjà une perspective autochtone. Toutefois, pour les EC non-autochtones, des perspectives autochtones devraient être intégrées en ce qui concerne la prise de décisions dans le cadre des programmes. De manière générale, il est attendu qu'il y ait une participation et une représentation d'organisations autochtones et non-autochtones dans la

planification et la mise en œuvre de l'accès coordonné, d'un SGII et de l'approche axée sur les résultats pour la communauté dans son ensemble.

Dans les communautés où les volets de financement Communautés désignées et Itinérance chez les Autochtones se chevauchent, bien que l'adoption d'une approche axée sur les résultats ne soit pas une exigence pour le volet Itinérance chez les Autochtones, tel que mentionné ci-haut, les ententes de contribution conclues avec les EC des communautés désignées décrivent les attentes du programme en matière de collaboration avec les organisations autochtones dans le contexte de l'approche axée sur les résultats et du RCMI. Plus précisément, les ententes de contribution précisent que les EC des communautés désignées soumettront le RCMI qui a été élaboré « en collaboration avec des partenaires communautaires » y compris « en partenariat avec l'entité communautaire du volet Itinérance chez les Autochtones ».

Dans le contexte du RCMI plus spécifiquement, la collaboration significative entre organisations autochtones et non-autochtones peut prendre plusieurs formes, dépendamment de ce qui est pertinent et approprié pour la communauté. Les exemples ci-dessous représentent les étapes vers une plus grande collaboration :

- Aux premiers stades de l'élaboration du RCMI, mobiliser l'EC et le CCC autochtones locaux (s'il y a lieu) et/ou les organisations autochtones locales sur la façon dont la collaboration devrait être entreprise;
- Inviter l'EC ou le CCC autochtone (s'il y a lieu) à souligner leurs efforts visant à prévenir et réduire l'itinérance chez les Autochtones dans les sections narratives du RCMI;
- Faire des représentants du CCC et de l'EC autochtone des membres votants pour approuver le RCMI s'ils ne sont pas déjà membres du CCC au sein de la communauté désignée;
- Donner au CCC autochtone (s'il y a lieu) ou aux organisations autochtones locales plusieurs occasions de réviser l'ébauche du RCMI et de fournir des commentaires, et s'efforcer d'intégrer judicieusement ceux reçus avant la soumission;
- Déployer des efforts pour l'obtention de l'approbation du RCMI de la part du CCC autochtone dans les communautés où il existe un CCC autochtone distinct. Il s'agit de la façon la plus claire de démontrer le processus de collaboration qui a eu lieu en présence d'un CCC autochtone et l'inclusion d'une question explicite dans le RCMI à cet effet.

Dans tous les cas, les données qui sont utilisées pour compléter le gabarit de présentation du RCMI et dans le cadre de l'approche axée sur les résultats de façon plus générale devraient, autant que possible, être mises à la disposition des organisations autochtones concernées. Toutes les EC doivent s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles inutiles qui empêchent les organisations autochtones d'accéder à leurs propres données ou de produire des rapports à partir de celles-ci. Les mêmes attentes à l'égard de l'accès aux données et de leur partage avec des organisations non autochtones s'appliquent aux situations où une organisation autochtone est l'EC responsable. L'objectif est de veiller à ce que les organisations tant autochtones que non autochtones puissent bénéficier des données disponibles collectées au sein d'une communauté afin de contribuer à une approche exhaustive et coordonnée dans la lutte contre l'itinérance.

Échéanciers et processus de soumission

Une prolongation de la date limite de soumission a été accordée pour le cycle production de rapport de 2021-2022. **Les RCMI doivent être remis au représentant de Service Canada de chaque communauté d'ici le 7 octobre 2022.** À l'avenir, les RCMI devront être présentés le 30 mai pour l'exercice précédent.

Le RCMI comporte 53 questions réparties en quatre (4) sections :

- **Section 1** : Contexte communautaire (onglet 1);
- **Section 2** : Auto-évaluation de l'accès coordonné et du Système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII) (onglet 2);
- **Section 3** : Auto-évaluation de l'approche axée sur les résultats (onglet 3);
- **Section 4** : Résultats à l'échelle communautaire (onglets 4a et 4b).



CONSEIL

N'oubliez pas! Sauf indication contraire, les réponses aux questions du RCMI devraient couvrir la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Chaque section est accessible dans un onglet différent du gabarit de présentation du RCMI. Sauf indication contraire, les questions s'appliquent à l'ensemble de l'exercice 2021-2022 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022), avec les auto-évaluations en date du 31 mars 2022.

Le gabarit de présentation du RCMI comprend un éventail d'options de réponses. Bien que la majorité des questions comportent des menus déroulants, certains endroits sont prévus pour des réponses narratives. Selon la question, le gabarit de présentation du RCMI permet de fournir des réponses comportant de 150 à 3 000 mots. Si cet espace est insuffisant, les communautés peuvent envoyer une pièce jointe (par exemple, un document Microsoft Word) avec le ou les numéros correspondants à la question, lors de la soumission du RCMI.



CONSEIL

Si les représentants des EC ou des CCC ont des questions ou des préoccupations lors du processus d'élaboration du RCMI, ils doivent communiquer avec leur représentant de Service Canada.

Les membres du CCC doivent approuver l'ébauche du RCMI avant sa soumission à Service Canada. Les communautés peuvent utiliser l'onglet « Signature » dans le gabarit de présentation du RCMI à cet effet (onglet 6). Il est possible d'imprimer, de signer et de numériser le formulaire ou encore d'y insérer une signature électronique. Les EC doivent soumettre à Service Canada le RCMI approuvé par le CCC accompagné de la signature appropriée et de toute pièce jointe connexe en format électronique.

Des représentants de Service Canada et d'Infrastructure Canada examinent les RCMI soumis pour s'assurer qu'ils sont clairs et complets. Service Canada peut faire un suivi

auprès des EC pour régler tout problème avant la finalisation. Les EC recevront un avis de Service Canada lorsque leur sommaire des résultats du RCMI pourront être mis à la disposition du public. Le sommaire des résultats du RCMI se trouve sous l'onglet « Sommaire » du gabarit de présentation du RCMI (onglet 5).

SOMMAIRE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Communauté désignée – entités communautaires :

Lorsqu'il y a uniquement du financement du volet CD dans la communauté :

- Mobiliser les organisations autochtones (ou non autochtones, dans le cas d'une organisation autochtone qui est l'EC) locales pour confirmer l'intérêt à collaborer à l'élaboration du RCMI et déterminer conjointement la nature de la collaboration.

Lorsqu'il y a du financement des volets ICA et CD dans la communauté :

- Mobiliser l'EC et le CCC ICA (ou les partenaires autochtones locaux lorsqu'il n'y a qu'une EC et un CCC non autochtone qui offrent les deux volets) pour confirmer l'intérêt à collaborer à l'élaboration du RCMI et déterminer conjointement la nature de la collaboration.

Dans tous les cas :

- Assister à des séances de formation annuelles sur la façon de produire le RCMI;
- Achever l'ébauche du RCMI en déployant tous les efforts possibles pour tenir compte de façon significative des points de vue des partenaires et des membres du CCC;
- Envoyer l'ébauche du RCMI au CCC aux fins d'approbation et pour obtenir les signatures appropriées (selon le contexte local et la forme de collaboration décidée au sein de la communauté, cela pourrait inclure l'envoi du RCMI aux deux CCC aux fins d'une approbation conjointe);
- Envoyer l'ébauche approuvée du RCMI par le CCC au représentant de Service Canada;
- Apporter des correctifs, au besoin, pour résoudre les problèmes liés à la clarté ou à l'exhaustivité de toute réponse, tels que relevés par Service Canada;
- Rendre le sommaire du RCMI disponible au public (après avoir reçu le feu vert de Service Canada).

Communauté désignée – conseils consultatifs communautaires :

- Examiner le RCMI et utiliser l'information pour éclairer les discussions du CCC sur les défis, les occasions et l'établissement des priorités à l'échelle locale;
- Approuver le contenu du RCMI annuel, y compris toutes les réponses qualitatives, signature à l'appui.

Volet « Itinérance chez les Autochtones » – entités communautaires et conseils consultatifs communautaires :

- Collaborer avec l'EC de la communauté désignée (CD) pour confirmer l'intérêt à collaborer à l'élaboration du RCMI et déterminer conjointement la nature de la collaboration;

- Assister à des séances de formation annuelles sur la façon de produire le RCMI (tel que convenu avec l'EC de la CD);
- Collaborer avec l'EC de la CD à l'élaboration du RCMI;
- Examiner et approuver le RCMI lorsque cela est conforme aux rôles et responsabilités convenus.

COUP D'ŒIL SUR LES SECTIONS

Pour le cycle de production de rapport de 2021-2022, le RCMI comprend quatre sections comportant 53 questions :

- **Section 1** : Contexte communautaire;
- **Section 2** : Auto-évaluation de l'accès coordonné et du SGII;
- **Section 3** : Auto-évaluation de l'approche axée sur les résultats;
- **Section 4** : Résultats à l'échelle communautaire.

Section 1 : Contexte communautaire

Cette section comporte trois sous-sections et sept questions au total.

L'objectif de cette section est de fournir aux communautés une occasion de donner de l'information portant sur leur contexte local en matière d'itinérance, incluant sur le degré de collaboration avec des organisations autochtones et non autochtones et sur leurs plans pour rendre le RCMI accessible au public.

Section 2 : Auto-évaluation de l'accès coordonné et du SGII

Cette section fournit aux communautés une liste de contrôle pour faire une auto-évaluation de leur état d'avancement vers la satisfaction des 25 exigences minimales ayant trait à l'accès coordonné et au SGII énoncées dans les directives du programme Vers un chez-soi. Elle comporte sept sous-sections et 19 questions.

La section 2 vise à fournir des précisions au sujet des exigences minimales. Plus précisément, elle fournit des directives qui aideront les communautés à mettre en place les ressources humaines et l'infrastructure technique nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre un système d'accès coordonné de qualité utilisé de concert avec un SGII, y compris les politiques et les protocoles qui font partie des exigences minimales.

Section 3 : Auto-évaluation de l'approche axée sur les résultats

Cette section fournit aux communautés une liste de contrôle pour faire une auto-évaluation de leur état d'avancement vers la satisfaction de l'exigence minimale de transition vers une approche axée sur les résultats dans le cadre du programme Vers un chez-soi. Elle comporte quatre sous-sections, une pour chaque étape du processus, et 27 questions au total, dont certaines sont facultatives.

Dans un premier temps, les communautés déterminent si elles disposent d'une liste. Si c'est le cas, elles doivent confirmer si leur liste est une liste *en temps réel* (mise à jour régulièrement) et si elle est *complète* (il n'y manque aucune personne en situation d'itinérance). Si les communautés disposent d'une liste complète en temps réel, elles déterminent ensuite si elles ont des données à déclarer.

Section 4 : Résultats à l'échelle communautaire

L'objectif de cette section est de permettre aux communautés de déclarer leurs résultats et de les comparer à la lumière des objectifs locaux au fil du temps.

Les communautés disposant d'une liste complète en temps réel et de données à déclarer fourniront des résultats pour les cinq résultats de base du programme Vers un chez-soi. Les données annuelles sont obligatoires, mais les données mensuelles sont facultatives. Les communautés ont également la possibilité d'inclure des résultats supplémentaires de leur plan communautaire.

Annexe A: QUESTIONS DU RAPPORT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE DE VERS UN CHEZ-SOI (2021-2022)

* Document de référence interne*

SECTION 1 : CONTEXTE COMMUNAUTAIRE (Onglet 1. Section 1)

Objectif : Fournir aux communautés une occasion de partager de l'information portant sur leur contexte local en matière d'itinérance, y compris le niveau de collaboration entre les organisations autochtones et non autochtones et sur leurs plans visant à rendre le résumé du rapport communautaire en matière d'itinérance (RCMI) accessible au public.

Options de réponse : Principalement des cases de commentaires, avec certains Oui/Non.

Diffusion publique : La sous-section « Collaboration entre partenaires autochtones et non-autochtones » sera incluse dans la section 5.

Survol

- 1.1 Soulignez les efforts et/ou problèmes particuliers liés au travail que votre communauté a fait pour **prévenir ou réduire l'itinérance et améliorer l'accès à des logements sécuritaires et adéquats** au cours de la dernière année.
[Ouvrir la case de commentaires](#)
- 1.2 Quel impact la COVID-19 a-t-elle eu sur les progrès de votre communauté quant à la **mise en œuvre de l'accès coordonné et d'un système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII)** et à la **transition vers une approche axée sur les résultats** au cours de la dernière année?
[Ouvrir la case de commentaires](#)

Collaboration des organisations autochtones et non-autochtones

- 1.3 a) En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accès coordonné et d'un SGII, y-a-t-il eu une collaboration entre l'**entité communautaire (EC) de la communauté désignée (CD) et les organisations autochtones locales**?
« *Oui* »; « *Non* »

[Si « *Oui* »] b) Décrivez comment cette collaboration a été effectuée et quel effet elle a eu sur la mise en œuvre de l'accès coordonné ou du SGII. Comment sera-t-elle renforcée à l'avenir?
[Ouvrir la case de commentaires](#)

[Si « *Non* »] b) Décrivez comment cette collaboration se produira au cours de la prochaine année.

Ouvrir la case de commentaires

- 1.4 a) En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accès coordonné et d'un SGII, y a-t-il eu une collaboration entre l'**EC de la CD et l'EC du volet Itinérance chez les Autochtones (ICA) et/ou le Conseil consultatif communautaire (CCC)**, s'il y a lieu?

« Oui »; « Non »; « Ne s'applique pas »

[Si la réponse est « Ne s'applique pas », le point b) est ombragé.]

[Si « Oui »] b) Décrivez comment cette collaboration a été effectuée et l'impact qu'elle a eu sur la mise en œuvre de l'accès coordonné ou du SGII. Comment sera-t-elle renforcée à l'avenir?

Ouvrir la case de commentaires

[Si « Non »] b) Décrivez comment cette collaboration se produira au cours de la prochaine année.

Ouvrir la case de commentaires

- 1.5 a) En ce qui concerne la production du RCMI, y a-t-il eu de la collaboration entre **les organisations autochtones et non-autochtones locales et, le cas échéant, l'EC ou le CCC du volet ICA?**

« Oui »; « Non »

[Si « Oui »] b) Décrivez quand cette collaboration a eu lieu et quelles parties du RCMI ont été informées par ces efforts.

Ouvrir la case de commentaires

[Si « Non »] b) Décrivez les efforts entrepris pour collaborer et les plans particuliers pour assurer que la collaboration ait lieu durant le processus du RCMI de l'année prochaine.

Ouvrir la case de commentaires

- 1.6 a) Votre communauté a-t-elle un CCC du volet ICA distinct?

« Oui »; « Non »

[Si « Non », b), c) et la case de commentaires sont ombragés.]

[Si a) « Oui »] b) Le RCMI a-t-il également été approuvé par le CCC du volet ICA?

« Oui »; « Non »

[Si b) « Oui », c) et la case de commentaires sont ombragés.]

[Si b) « Non »] c) Veuillez expliquer comment la mobilisation du CCC du volet ICA se produira au cours du processus du RCMI de l'année prochaine.

Ouvrir la case de commentaires

Accès du public aux résultats

- 1.7 Comme l'indiquent les directives de Vers un chez-soi, les communautés sont tenues de rendre un sommaire des résultats du RCMI accessibles au public. Comment le public aura-t-il accès à cette information? Par exemple, quel site Web sera utilisé pour publier les résultats?

[*Ouvrir la case de commentaires*](#)

SECTION 2 : AUTO-ÉVALUATION DE L'ACCÈS COORDONNÉ ET DU SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION SUR L'ITINÉRANCE (SGII) (Onglet 2. Section 2)

Objectif : Aider les communautés à auto-évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre des exigences minimales de l'accès coordonné et du SGII dans le cadre de Vers un chez-soi.

Options de réponse : Sauf indication contraire, toutes les questions sont répondues par « Oui », « En développement » ou « Pas encore commencé ».

Diffusion publique : Seuls les tableaux récapitulatifs et la question 2.19.

Gouvernance

- 2.1 Y a-t-il un modèle de gouvernance pour l'accès coordonné **et** une ou des organisations responsables de l'accès coordonné ont-elles été désignées?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »
- 2.2 Y a-t-il un modèle de gouvernance pour votre SGII **et** une ou des organisations responsables du SGII ont-elles été désignées?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »
- 2.3 Est-ce que tous les fournisseurs de services qui reçoivent du financement du volet Communautés désignées ou Itinérance dans les territoires participent à l'accès coordonné?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

Système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII)

- 2.4 a) Votre communauté a-t-elle un SGII pour gérer les données au niveau de l'individu et au niveau des renseignements sur les fournisseurs de services dans le contexte de l'accès coordonné?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

[Si la réponse à la question 2.4 a) est « Pas encore commencé », b) est ombragé.]

b) Combien de fournisseurs de services dans la communauté utilisent actuellement ce SGII?

Ouvrir la case de commentaires

c) Dans votre communauté, le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) est-il le SGII qui est utilisé?

« Oui »; « Non »

[Si c) « Oui », d) et e) sont ombragés.]

[Si c) « Non »] d) Quel est le SGII utilisé?
[nom]

[Si c) « Non »] e) Quand a-t-il été mis en œuvre?
[AAAA-MM-JJ]

2.5 Une entente de transmission des données a-t-elle été signée avec Infrastructure Canada si votre communauté utilise actuellement SISA **ou** une entente de partage de données a-t-elle été signée avec Infrastructure Canada si votre communauté utilise actuellement un SGII équivalent?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

2.6 Avez-vous un ensemble d'ententes locales pour gérer la protection des renseignements personnels, le partage des données et le consentement des clients conformément aux lois municipales, provinciales et fédérales?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

2.7 Avez-vous mis en place des mesures de protection pour vous assurer que les données recueillies sont protégées contre les accès non autorisés?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

Points d'accès au service

2.8 Les points d'accès sont-ils disponibles sous une forme ou une autre dans l'ensemble de la région géographique de la CD, de sorte que le système d'accès coordonné dessert l'ensemble de la région géographique de la CD?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

2.9 Y a-t-il des procédures en place pour veiller à ce que l'accès au système d'accès coordonné soit **facile** et **équitable** et qu'il réponde à tout problème qui pourrait survenir, selon le besoin?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

2.10 Existe-t-il des processus en place qui garantissent que personne ne se voit refuser l'accès au service en raison d'obstacles perçus en matière de logement ou de services?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

Triage et évaluation

2.11 Le processus de triage et d'évaluation est-il décrit dans une ou plusieurs politiques et/ou protocoles, incluant une procédure d'admission portant sur l'entrée de nouveaux clients dans le système d'accès coordonné et/ou le SGII quand ils sont (re)connectés avec un point d'accès?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

- 2.12 Un outil d'évaluation commun est-il utilisé pour tous les groupes de la population (par exemple, les jeunes, les femmes qui fuient la violence, les Autochtones)?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

Répertoire des ressources de l'accès coordonné

- 2.13 Toutes les ressources en logement financées dans le cadre du volet Communautés désignées ou du financement Itinérance dans les territoires sont-elles répertoriées dans le Répertoire des ressources de l'accès coordonné?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »
- 2.14 Pour chaque ressource en logement figurant dans le Répertoire des ressources de l'accès coordonné, les critères d'admissibilité ont-ils été documentés?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »
- 2.15 Pour chaque type de ressource en logement dans le Répertoire des ressources de l'accès coordonné, des critères de priorisation et l'ordre dans lequel ils seront appliqués ont-ils été documentés?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

Jumelage et aiguillage vers les logements vacants

- 2.16 Le processus de jumelage et d'aiguillage vers les logements vacants est-il documenté dans une ou plusieurs politiques et/ou protocoles, incluant la façon dont les logements vacants sont comblés à partir du Répertoire des ressources de l'accès coordonné?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »
- 2.17 Est-ce que les politiques et/ou protocoles de jumelage et d'aiguillage vers les logements vacants précisent comment le choix individuel dans les options de logement sera respecté (permettant aux personnes et aux familles de rejeter une recommandation sans répercussions) **et** est-ce qu'ils comprennent des processus propres à régler les problèmes, les préoccupations ou les désaccords liés à l'aiguillage vers des logements vacants (y compris les refus d'aiguillage)?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »
- 2.18 Est-ce que les logements vacants du Répertoire des ressources de l'accès coordonné sont octroyés à partir de la liste des personnes en attente de ressources de logement prêtes pour une offre (c.-à-d. la liste d'identificateurs uniques filtrée en une liste des priorités)?
« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE LA SECTION 2

Le tableau ci-dessous présente un résumé du travail que votre communauté a réalisé jusqu'à maintenant pour mettre en œuvre les exigences minimales de Vers un chez-soi en matière d'accès coordonné et d'un SGII :

[Le tableau est généré automatiquement avec le nombre de fois que « Oui », « En développement » et « Pas encore commencé » apparaissent des questions 2.1 à 2.18.]

Oui	En développement	Pas encore commencé
[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage d'exigences minimales satisfaites pour chaque composante de base :

[Le tableau génère automatiquement un pourcentage basé sur le nombre de fois où le « Oui » apparaît pour les questions sous chaque composante de base.]

	Gouvernance	SGII	Points d'accès au service	Triage et évaluation	Répertoire des ressources de l'accès coordonné	Jumelage et aiguillage vers les logements vacants
Pourcentage d'exigences minimales satisfaites	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]

COMMENTAIRE RÉCAPITULATIF DE LA SECTION 2

2.19 Y a-t-il des efforts et/ou des problèmes particuliers que vous voudriez souligner pour cette période de rapport illustrant le travail accompli par votre communauté pour atteindre les exigences minimales de Vers un chez-soi? En particulier, veuillez inclure une mise à jour sur les efforts de votre communauté pour mettre en place, maintenir et/ou améliorer le système d'accès coordonné et l'utilisation d'un SGII.

Votre commentaire récapitulatif est l'occasion de fournir un contexte supplémentaire concernant les résultats des tableaux récapitulatifs de la section 2 ci-dessus.

[Ouvrir la case de commentaires](#)

SECTION 3 : AUTO-ÉVALUATION DE L'APPROCHE AXÉE SUR LES RÉSULTATS (Onglet 3. Section 3)

Objectif : Aider les communautés à autoévaluer leurs progrès en vue de satisfaire à l'exigence minimale portant sur la transition vers une approche axée sur les résultats dans le cadre de Vers un chez soi, en utilisant les quatre étapes. En fonction des réponses à ces questions, des instructions indiqueront si la section 4 s'applique.

Options de réponses : Variet

Diffusion publique : La question 3.5, la question 3.20, le tableau récapitulatif de la section 3 et le résumé seront rendus publics.

La section 3 aide les communautés à évaluer leurs progrès en matière de transition vers une approche axée sur les résultats.

Pour répondre à l'exigence minimale de Vers un chez soi, les communautés doivent déclarer des résultats à l'échelle communautaire fiables. Les données pour une année fiscale complète doivent être soumises. Les communautés peuvent choisir de compléter leurs données annuelles par des données mensuelles soumises pour le mois de mars de chaque année fiscale.

Pour y parvenir, les communautés doivent disposer d'une liste d'identificateurs uniques complète et en temps réel (également connue sous le nom de liste par nom ou, plus simplement, de liste). La liste doit être en place suffisamment longtemps pour générer des résultats fiables.

Le processus comporte quatre étapes :

- **Étape 1** : Disposer d'une liste;
- **Étape 2** : Maintenir la liste à jour afin que les données soient en temps réel;
- **Étape 3** : Disposer d'une liste complète;
- **Étape 4** : Déclarer des résultats spécifiques à l'itinérance en s'appuyant sur les données de la liste.

Chaque étape est décrite ci-dessous en deux parties :

- **Partie A** : Questions qui évaluent les progrès accomplis pour satisfaire à l'exigence minimale. Les résultats sont consignés dans le tableau récapitulatif à la fin de cette section.
- **Partie B** : Questions qui fournissent des informations supplémentaires sur la liste, y compris des opportunités de décrire comment la communauté travaille pour améliorer la qualité des données.

Étape 1. Disposer d'une liste

Partie A) La communauté dispose-t-elle d'une liste?

Une liste doit remplir quatre caractéristiques minimales.

- 3.1 La liste est-elle contenue dans un seul document ou une seule base de données?
« Oui »; « Pas encore »
- 3.2 La liste comprend-elle des personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance?
« Oui »; « Pas encore »
- 3.3 Les personnes donnent-elles leur consentement pour figurer sur la liste?
« Oui »; « Pas encore »
- 3.4 Les individus et les ménages n'apparaissent-ils qu'une seule fois sur la Liste ?
« Oui »; « Pas encore »

[Si la réponse est « Pas encore » à la question 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4, la communauté n'a pas de liste. Toutes les autres questions de la section 3 sont ombragées, à l'exception de l'étape 1, partie B (3.5 à 3.8), du tableau récapitulatif de la section 3 et du résumé de la section 3 (3.27). Toutes les questions de la section 4 sont ombragées.]

Partie B) Veuillez fournir des renseignements supplémentaires relatifs à la liste

Afin de déclarer des résultats de Vers un chez soi, les communautés doivent pouvoir obtenir les informations suivantes à partir de leur liste:

- la participation des personnes au système des services aux itinérants (c'est-à-dire l'activité et l'inactivité);
- l'endroit où les personnes résident ou vivent au fil du temps (c'est-à-dire l'historique de logement, y compris l'itinérance chronique);
- l'identité autochtone.

Pour assurer la fiabilité des données, des politiques et/ou protocoles doivent être mis en place.

- 3.5 D'où provient les données de la liste?
a) Sélectionnez toutes les réponses pertinentes :
« Excel »; « SISA »; « Autre SGII »; « Autre(s) source(s) de données »;
« Sans objet – N'a pas encore de liste »

[Si a) est « Autre source de données »]

- b) Veuillez décrire cette ou ces autres sources de données :
[Ouvrir la case de commentaires](#)

[Si a) est soit « Excel » soit « Autre(s) source(s) de données »]

- c) À l'avenir, les données du SGII de la communauté (soit le SISA ou un système existant équivalent) seront-elles utilisées pour obtenir des données pour la liste?
« Oui »; « Non »; « Indécis »

3.6 Les communautés ont besoin d'informations sur l'interaction des personnes avec le système de service en itinérance pour pouvoir calculer les entrées en itinérance (réengagement avec le système) et les sorties de l'itinérance (désengagement du système).

a) Existe-t-il **une politique ou un protocole écrit(e)** pour la liste qui décrit comment les interactions avec le système de service en itinérance sont documentés, y compris le nombre de jours d'inactivité après lesquels les personnes sont identifiées comme « inactives »? La politique ou le protocole devrait définir ce que signifie être « actif » ou « inactif » sur la liste et expliquer comment documenter lorsqu'une personne est inscrite sur la liste pour la première fois, ainsi que tout changement dans « l'activité » ou « l'inactivité » au fil du temps.

« Oui »; « Pas encore »

b) La communauté peut-elle **générer des données** sur la date à laquelle les personnes ont interagi pour la première fois avec le système des services en itinérance et ont été inscrit sur la Liste? Par exemple, la communauté peut-elle générer des données sur le nombre de personnes qui ont été inscrites sur la liste pour la première fois?

« Oui »; « Pas encore »

c) La communauté peut-elle générer des données à l'aide de leur liste sur les personnes en situation d'itinérance qui deviennent « actives » sur la liste (réengagées avec le système de service en itinérance) et celles qui deviennent « inactives » (désengagées avec le système de service en itinérance)? Par exemple, la communauté peut-elle générer des données sur le nombre de personnes qui furent « réactivées » sur la liste après une période d'inactivité?

« Oui »; « Pas encore »

3.7 Les communautés ont besoin des informations sur l'endroit où les personnes séjournent ou vivent pour pouvoir calculer les entrées dans l'itinérance (d'où viennent les personnes) et les sorties de l'itinérance (où les personnes sont allées). Ces données sont appelées « historique de logement ».

a) Existe-t-il **une politique ou un protocole écrit(e)** pour la liste qui décrit comment l'historique de logement est documentés? La politique ou le protocole devrait définir ce que signifie être « en situation d'itinérance », « logé » ou « en situation transitoire » sur la liste et expliquer comment documenter lorsqu'une personne transitionne « en situation d'itinérance » et « de l'itinérance » au fil du temps.

« Oui »; « Pas encore »

b) La communauté peut-elle **générer des données** à l'aide de leur liste sur les personnes qui transitionne « en situation d'itinérance » et « de l'itinérance »? Des exemples de transitions comprennent une sortie de refuge et un

déménagement vers un logement permanent (une transition « de l'itinérance ») ou une expulsion de logement supervisé vers l'absence d'une adresse fixe (une transition « en situation d'itinérance »)?

« *Oui* »; « *Pas encore* »

3.8 a) La communauté peut-elle **générer des données démographiques** à l'aide de la liste? Cochez toutes les catégories qui s'appliquent :

« *Identité autochtone (obligatoire pour Vers un chez-soi)* »; « *Âge* »;
« *Type de ménage (par exemple, célibataire ou famille)* »; « *Identité de genre* »; « *Statut d'ancien combattant* »; « *Autre (veuillez la définir)* »

b) Quand l'**itinérance chronique** est calculée à l'aide de données de la liste, la définition de Vers un chez-soi est-elle utilisée? La définition fédérale de l'itinérance chronique est de 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours d'itinérance au cours des 3 dernières années.

« *Oui* »; « *Non* »

[Si « *Oui* », b) et la boîte de commentaires sont ombragés.]

[Si « *Non* »]

c) Comment votre communauté calcule-t-elle l'itinérance chronique?

[Ouvrir la case de commentaires](#)

Étape 2. Tenir à jour la liste pour assurer que les données sont en temps réel

Partie A) La liste est-elle tenue à jour afin que les données soient en temps réel?

Pour rencontrer la caractéristique minimale d'une liste en temps réel, la liste doit être mise à jour régulièrement, tous les mois au minimum.

3.9 La liste est-elle mise à jour régulièrement, au moins une fois par mois?

« *Oui* »; « *Pas encore* »

[Si 3.9 indique « *Pas encore* », la communauté n'atteint pas le seuil minimum pour soumettre les données d'une liste en **temps réel** pour 2021-2022. L'étape 4 de la section 3 est ombragée. La section 4 est ombragée.]

[Indépendamment de la réponse au point 3.9, la partie B est ouverte]

Partie B) Veuillez fournir des renseignements supplémentaires relatifs à la liste

Pour déclarer des résultats précis au niveau communautaire à l'aide de la liste, les communautés doivent la tenir à jour. Cela inclut la mise à jour des données relatives à l'interaction des personnes avec le système des services en itinérance (l'activité et l'inactivité) et l'endroit où les personnes séjournent ou vivent (l'historique de logement).

Au fil du temps, les communautés peuvent s'efforcer d'améliorer la qualité de ces points de données sur leur liste.

Les communautés qui obtiennent des données pour leur liste de leur SGII peuvent intégrer les politiques et/ou protocoles sur la mise à jour des données sur leur liste avec la formation et les soutiens fournis aux utilisateurs du SGII au sujet de la saisie des données. L'alignement des politiques et/ou protocoles entre la liste et le SGII peut contribuer à renforcer les attentes et à améliorer la qualité des données.

3.10 Pour calculer avec précision les entrées en itinérance et les sorties de l'itinérance, les communautés ont besoin de renseignements à jour sur les interactions des personnes avec le système des services en itinérance (l'activité et l'inactivité).

a) L'interaction des personnes avec le système des services en itinérance (l'activité et l'inactivité) sont-elles régulièrement mises à jour sur la liste?

« Oui »; « Pas encore »

b) Question facultative du RCMI : Comment votre communauté travaille-t-elle pour obtenir des données de meilleure qualité sur l'interaction des personnes avec le système? Quelles sont les stratégies utilisées pour garantir que les passages au statut « actif » ou « inactif » sont effectués dans un délai convenable?

[Ouvrir la case de commentaires](#)

3.11 Pour calculer avec précision les entrées et les sorties de l'itinérance, les communautés ont besoin de renseignements à jour sur l'endroit où les personnes séjournent ou vivent (c.-à-d. leur historique de logement).

a) L'historique de logement est-il régulièrement mis à jour sur la liste?

« Oui »; « Pas encore »

b) Existe-t-il un processus permettant de tenir à jour le statut d'itinérance chronique sur la liste? Par exemple, si une personne est inscrite sur la liste depuis suffisamment longtemps pour atteindre le seuil de l'itinérance chronique, ce changement de statut est-il reflété sur la liste?

« Oui »; « Pas encore »

c) Question facultative du RCMI : Quels sont les efforts mis de l'avant dans votre communauté pour obtenir des données de meilleure qualité sur les transitions « en situation d'itinérance » et « de l'itinérance »? Quelles sont les stratégies utilisées pour résoudre le problème des données incomplètes afin que l'historique de logement de chaque personne soit documenté sur la liste?

[Ouvrir la case de commentaires](#)

Étape 3. Disposer d'une liste complète

Partie A) La communauté estime-t-elle que la liste est complète?

Une liste complète comprend autant que possible toutes les personnes et familles en situation d'itinérance dans la communauté.

Pour évaluer l'exhaustivité de la liste, il faut prendre en compte une variété de situations : l'itinérance dans un refuge, l'itinérance dans un lieu non protégé, l'itinérance cachée, les personnes séjournant dans des logements de transition et les personnes sans adresse fixe séjournant dans des institutions publiques.

Lorsqu'elles évaluent l'exhaustivité d'une liste, les communautés doivent déterminer si tous les types de ménages sont inclus (adultes célibataires, jeunes non accompagnés et familles). Elles doivent également déterminer si la liste est représentative de l'itinérance chez les Autochtones.

- 3.12 **a)** Quels types de ménages la liste comprend-elle? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

« *Adultes célibataires* »; « *Jeunes non accompagnés* »; « *Familles* »

[N'apparaît que si « *Familles* » fait partie des sélections]

- b)** La liste comprend-elle des membres de la famille comme des personnes à charge ou seulement le chef du ménage?

« *Tous les membres de la famille, y compris les personnes à charge* »;
« *Seulement les chefs de ménage* »

- 3.13 La liste comprend-elle des personnes en situation d'itinérance qui s'identifient comme Autochtones?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

- 3.14 La liste comprend-elle d'autres personnes que celles en situation d'itinérance chronique?

« *Oui – Inclue plus que l'itinérance chronique* »; « *Non – N'inclue que l'itinérance chronique* »

- 3.15 **a)** La liste comprend-elle toutes les personnes et les familles qui séjournent dans tous les refuges d'urgence (p. ex. refuges d'urgence, auberges et les séjours dans un hôtel ou motel dont la note est payée par un fournisseur de services)?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

- b)** La liste comprend-elle les personnes et les familles qui sont hébergées dans des foyers pour victimes de violence familiale?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

- 3.16 Est-ce que la liste comprend toutes les personnes et les familles desservies au moyen d'activités de sensibilisation menées à tous les endroits (zones chaudes)

de la communauté où les personnes vivent sans abri (c.-à-d. dans des lieux qui ne sont pas conçus pour le logement des êtres humains)?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

3.17 La liste comprend-elle, à votre connaissance, les personnes et les familles qui vivent en situation d'itinérance cachée?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

3.18 La liste comprend-elle les personnes et les familles qui vivent dans des logements de transition?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

3.19 La liste comprend-elle les personnes qui séjournent dans des institutions publiques et qui n'ont pas d'adresse fixe (p. ex. une prison ou un hôpital)?

« *Oui* »; « *En développement* »; « *Pas encore commencé* »

3.20 Le document de travail du RCMI « Comparaison des données à l'échelle communautaire » a été élaboré afin d'aider les communautés à autoévaluer l'exhaustivité de leur liste. La question 3.20 du RCMI est une **question de suivi facultative** pour les communautés qui ont rempli le document de travail.

Question facultative du RCMI : Comment les données de la liste se comparent-elles à d'autres sources de données communautaires considérées comme fiables? Par exemple, si des données sont disponibles pour des périodes similaires, comment les chiffres et/ou les proportions de personnes qui séjournent dans des refuges ou sont sans abri se comparent-ils entre les sources de données?

[Ouvrir la case de commentaires](#)

3.21 Considérez vos réponses aux questions 3.12 à 3.19 (et 3.20, s'il y a lieu). À votre avis, votre liste comprend-elle, autant que possible, toutes les personnes et familles actuellement en situation d'itinérance dans votre communauté?

« *Oui* »; « *Non* »

[Si la réponse est « Non », la communauté ne dispose pas d'une liste **complète**. L'étape 4 de la section 3 est ombragée. Toutes les questions de la section 4 sont ombragées.]

Partie B) Veuillez fournir des renseignements supplémentaires relatifs à la liste

Pour les aider à déterminer si leur liste est complète, les communautés peuvent examiner si assez de prestataires qui aident les personnes en situation d'itinérance à résoudre leurs problèmes de logement contribuent activement à tenir la liste à jour.

Une liste qui est mise à jour régulièrement par la *plupart* des fournisseurs est susceptible d'être *plus* complète.

En outre, une liste régulièrement mise à jour par les prestataires qui servent la *majeure* partie de la population en situation d'itinérance (p. ex. un très grand refuge) ou ceux qui servent une *partie unique* de la population en situation d'itinérance (p. ex. la seule équipe de sensibilisation qui sert les jeunes dans une ville) est également susceptible d'être *plus* complète.

3.22 a) La communauté dispose-t-elle d'un document qui identifie et décrit tous les prestataires de services qui aident les personnes en situation d'itinérance à résoudre leurs problèmes de logement?

« Oui »; « En développement »; « Pas encore commencé »

[Si « Pas encore commencé », b) et c) sont ombragé.]

[Si a) « Oui » ou « En développement »]

b) Dans ce document, combien de prestataires aident à tenir la liste à jour d'une façon ou d'une autre? Par exemple, ils peuvent diriger les personnes vers un point d'accès où ils peuvent être ajoutés à la liste ou mettre à jour la liste directement dans le SGII.

[Ouvrir la case de commentaires](#)

[Si a) « Oui » ou « En développement »]

c) Combien de prestataires mentionnés à la question 3.22b) ci-dessus sont financés par le volet Communautés désignées ou Itinérance dans les territoires?

[Ouvrir la case de commentaires](#)

Étape 4 : Déclarer les résultats spécifiques à l'itinérance en utilisant les données de la liste

Partie A) La communauté peut-elle déclarer des résultats à l'aide de la liste?

Les communautés utilisent leur liste pour obtenir des données sur les résultats pour leur RCMI.

Pour générer des bases de référence plus précises, une liste complète et en temps réel doit être en place depuis suffisamment longtemps pour être considérée comme fiable. Une fois en place depuis suffisamment longtemps, les données peuvent être déclarées et des cibles peuvent être fixées.

La soumission de données annuelles est obligatoire. Avant que les données annuelles puissent être déclarées, une liste complète et en temps réel doit être en place pendant au moins une année.

La soumission de données mensuelles pour le mois de mars de chaque année fiscale est facultative. Avant que les données mensuelles puissent être déclarées, une liste

complète en temps réel doit être en place depuis au moins trois mois (c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier de l'année fiscale en question).

Les communautés qui utilisent le SISA comme source de données pour leur liste peuvent utiliser les rapports du SISA élaborés spécifiquement pour le RCMI pour obtenir leurs résultats. Ces rapports peuvent obtenir des données pour n'importe quelle période (p. ex., sur un exercice ou un mois).

Les communautés qui avaient déjà un SGII équivalent avant avril 2019 ou qui utilisent un autre logiciel pour leur liste (p. ex., Excel) devront obtenir des résultats pour leur RCMI au moyen d'un autre processus (p. ex., rapports personnalisés).

3.23 Peut-on déclarer les données annuelles de la liste?

a) Votre liste complète et en temps réel était-elle en place au plus tard le 1^{er} avril 2021?

« *Oui* »; « *Non* »

[Si a) « Non », b) et c) sont ombragés]

[Si a) « Non », la communauté **ne dispose pas** dans sa liste de **données annuelles** à déclarer. Toutes les questions annuelles de la section 4 sont ombragées]

[Si a) « Oui »]

b) Votre liste complète et en temps réel était-elle en place au plus tard le 1^{er} avril 2020 ?

« *Oui* »; « *Non* »

[Si b) « Non », les cases « 2019-20 » et « 2020-21 » de déclaration annuelle de la section 4 sont ombragées]

[Si b) « Non », c) est ombragé]

[Si a) et b) « Oui »]

c) Votre liste complète et en temps réel était-elle en place au plus tard le 1^{er} avril 2019?

« *Oui* »; « *Non* »

[Si c) « Non », les cases « 2019-20 » de déclaration annuelle de la section 4 sont ombragées]

3.24 Peut-on déclarer les données mensuelles de la liste?

a) Votre liste complète et en temps réel était-elle en place au plus tard le 1^{er} janvier 2022?

« *Oui* »; « *Non* »

[Si a) « Non », 3.24 b) et c) et 3.25 sont ombragés.]

[Si a) « Non », les questions relatives de déclaration mensuelle de la section 4 sont ombragées.]

b) Votre liste complète et en temps réel était-elle en place au plus tard le 1^{er} janvier 2021?

« Oui »; « Non »

[Si b) « Non », les cases « 2019-20 » et « 2020-21 » de déclaration mensuelle de la section 4 sont ombragées.]

[Si b) « Non », c) est ombragé.]

c) Votre liste complète et en temps réel était-elle en place au plus tard le 1^{er} janvier 2020?

« Oui »; « Non »

[Si c) « Non », les cases « 2019-20 » de déclaration mensuelle de la section 4 sont ombragées.]

3.25 Des données mensuelles seront-elles déclarées? Si oui, la période s'étendra du 1^{er} mars au 31 mars pour chaque période de déclaration, le cas échéant.

« Oui »; « Non »

[Si la réponse est « Non », les questions relatives à la déclaration mensuelle des données de la section 4 sont ombragées.]

Partie B) Veuillez fournir des renseignements supplémentaires relatifs à la liste

Les communautés qui utilisent Excel pour obtenir des données de leur liste peuvent s'adresser à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance pour déterminer si leur liste répond aux normes de qualité d'une liste par nom. Une liste qui répond à ces normes est considérée comme plus fiable.

3.26 Votre liste satisfait-elle aux critères d'une « liste par nom de qualité » confirmée par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance?

« Oui »; « Non »

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SECTION 3

Le tableau ci-dessous résume le travail effectué jusqu'à présent par votre communauté pour passer à une approche axée sur les résultats dans le cadre de Vers un chez soi.

[Le tableau se génère automatiquement à partir des réponses des communautés aux questions de la section 3, comme suit :

- « Étape 1 : dispose d'une liste » est « Oui » = 3.1 à 3.4
- « Étape 2 : dispose d'une liste en temps réel » si « Oui » = 3.9

- « Étape 3 : dispose d'une liste complète » si « Oui » = 3.21
- « Étape 4 : peut déclarer des données annuelles de la liste » si « Oui » = 3.23 a)
- « Étape 5 : peut déclarer des données mensuelles de la liste » si « Oui » = 3.24 a)
- Autrement, « Pas encore ».]

Étape 1 : Dispose d'une liste	Étape 2 : Dispose d'une liste en temps réel	Étape 3 : Dispose d'une liste complète	Étape 4 :	
			Peut déclarer des données annuelles sur les résultats (obligatoire)	Peut déclarer des données mensuelles sur les résultats (facultatif)
[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]	[# généré automatiquement]

COMMENTAIRE RÉCAPITULATIF POUR LA SECTION 3

- 3.27 Y a-t-il des efforts et/ou des enjeux particuliers que vous aimeriez souligner pour cette période de rapport en ce qui a trait au travail de votre communauté en lien à la transition vers une approche axée sur les résultats sous Vers un chez-soi? En particulier, veuillez inclure des mises à jour sur les points suivants :
- les efforts de mise en place, de tenue ou d'amélioration de la liste au cours de la dernière année;
 - les plans pour mettre en place, tenir à jour ou améliorer la liste au cours de l'année à venir;
 - des exemples d'utilisation des données de la liste au cours de l'année écoulée (p. ex. pour la planification des services au niveau individuel ou pour la planification stratégique à l'échelle communautaire).

Votre commentaire récapitulatif est l'occasion de fournir un contexte supplémentaire sur les résultats de votre tableau récapitulatif.

[Ouvrir la case de commentaires](#)

SECTION 4 : RÉSULTATS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE (Onglet 4a. Section 4)

Selon les réponses aux questions de la section 3, les instructions indiqueront si les communautés doivent continuer avec la section 4 (celles qui ont des données à déclarer le feront).

Objectif : Rendre compte des résultats à l'échelle communautaire en utilisant une liste complète et en temps réel.

Options de réponses : Saisie des données

Diffusion publique : Toutes les données et périodes seront accessibles au public

**** Notez que les communautés peuvent également soumettre des données mensuelles pour le mois de mars de chaque année fiscale ****

[Si 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4 « Pas encore », Section 4 est ombragée.]

[Si 3.9 « Pas encore », Section 4 est ombragée.]

[Si 3.21 « Non », Section 4 est ombragée]

Vos réponses à la section 3 indiquent que votre communauté dispose actuellement d'une liste complète et en temps réel, contenant suffisamment de données pour générer des bases de référence **annuelles** et établir des cibles.

[Pour cette année, les cases 2022-2023 à 2027-2028 sont ombragées et verrouillées.]

Résultats de base à l'échelle communautaire – Déclaration des données annuelles

[Si 3.23 a) « Non », la communauté ne dispose pas de données annuelles à déclarer de sa liste. Toutes les questions annuelles de la section 4 sont ombragées]

[Si 3.23 b) « Non », les cases « 2020-21 » et « 2019-20 » du rapport annuel de données de la section 4 sont ombragées]

[Si 3.23 b) « Non », les cases « 2019-20 » du rapport annuel de données de la section 4 sont ombragées]

Résultat 1 : Moins de personnes en situation d'itinérance (l'itinérance est réduite dans l'ensemble)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) annuel(s) à l'aide de la liste pour le résultat 1. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Personnes en situation d'itinérance pendant au moins un jour (cette année-là)										

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 1? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 2 : Moins de personnes ont été nouvellement identifiées (les nouveaux flux d'entrée dans l'itinérance sont réduits)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) annuel(s) à l'aide de la liste pour le résultat 2. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible

Personnes nouvellement identifiées (cette -année-là)										
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 2? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 3 : Moins de personnes retournent en situation d'itinérance (les retours à l'itinérance sont réduits)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) annuel(s) à l'aide de votre liste pour le résultat 3. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Retour à l'itinérance (cette année-là)										

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 3? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 4 : Moins d'Autochtones en situation d'itinérance (l'itinérance chez les Autochtones est réduite)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) annuel(s) à l'aide de votre liste pour le résultat 4. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Autochtones en situation d'itinérance pendant au moins un jour (cette année-là)										

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 4? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 5 : Moins de personnes en situation d'itinérance chronique (l'itinérance chronique est réduite)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) annuel(s) à l'aide de votre liste pour le résultat 5. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

Remarque : Votre cible doit correspondre à un minimum de 50 % de votre base de référence (votre base de référence étant le premier ensemble de données que votre communauté a déclaré pour le résultat 5).

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Personnes en situation										

d'itinérance chronique pendant au moins un jour (cette année-là)										
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Votre cible est-elle, au minimum, 50 % moins que votre base de référence?

« Oui »; « Non »

[Si « Non »] Les directives de Vers un chez-soi comprennent une cible de réduction d'au moins 50 % pour l'itinérance chroniques d'ici 2027-2028. Veuillez réviser votre cible pour représenter, au minimum, une réduction de 50 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique d'ici mars 2028.

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 5? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultats de base à l'échelle communautaire – Déclaration des données mensuelles

[Si 3.24 a) « Non », les questions relatives à la déclaration mensuelle des données dans la section 4 sont ombragées.]

[Si 3.24 b) « Non », les cases « 2020-21 » et « 2019-20 » du rapport mensuel sur les données de la section 4 sont ombragées.]

[Si 3.24 c) « Non », les cases « 2019-20 » dans le rapport mensuel sur les données de la section 4 sont ombragées.]

[Si 3.25 « Non », les questions relatives à la déclaration mensuelle des données dans la section 4 sont ombragées.]

Vos réponses à la section 3 indiquent que votre communauté dispose actuellement d'une liste complète et en temps réel, avec suffisamment de données pour générer des bases de référence **mensuelles** et établir des cibles.

[Pour cette année, les cases 2022-2023 à 2027-2028 sont ombragées et verrouillées.]

Résultat 1 : Moins de personnes en situation d'itinérance (l'itinérance est réduite dans l'ensemble)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer le(s) résultat(s) mensuel(s) à l'aide de votre liste pour le résultat 1. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Personnes en situation d'itinérance pendant au moins un jour (ce mois-là)										

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 1? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 2 : Moins de personnes ont été nouvellement identifiées (les nouveaux flux d'entrée dans l'itinérance sont réduits)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer le(s) résultat(s) mensuel(s) à l'aide de votre liste pour le Résultat 2. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible

Personnes nouvellement identifiées (ce mois-là)										
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 2? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 3 : Moins de personnes retournent à l'itinérance (les retours à l'itinérance sont réduits)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer le(s) résultat(s) mensuel(s) à l'aide de votre liste pour le Résultat 3. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Retours à l'itinérance (ce mois-là)										

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 3? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 4 : Moins d'Autochtones en situation d'itinérance (l'itinérance chez les Autochtones est réduite)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer le(s) résultat(s) mensuel(s) à l'aide de votre liste pour le Résultat 4. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Autochtones en situation d'itinérance pendant au moins un jour (ce mois-là)										

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 4? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

Résultat 5 : Moins de personnes en situation d'itinérance chronique (l'itinérance chronique est réduite)

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer le(s) résultat(s) mensuel(s) à l'aide de votre liste pour le Résultat 5. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

Remarque : Votre objectif doit correspondre à un minimum de 50 % de votre base de référence (votre base de référence étant le premier ensemble de données que votre communauté a déclaré pour le Résultat 5).

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible

Personnes en situation d'itinérance chronique pendant au moins un jour (ce mois-là)										
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Votre cible est-elle, au minimum, 50 % moins que votre base de référence?

« Oui »; « Non »

[Si « Non »] Les directives de Vers un chez-soi comprennent une cible de réduction d'au moins 50 % pour l'itinérance chroniques d'ici 2027-2028. Veuillez réviser votre cible pour représenter, au minimum, une réduction de 50 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique d'ici mars 2028.

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 5? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

SECTION 5 : RÉSULTATS OPTIONNELS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE (Onglet 4b. Résultats supplémentaires)

[Si 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4 « Pas encore », Section 5 est ombragée]

[Si 3.9 « Pas encore », Section 5 est ombragée.]

[Si 3.21 « Non », Section 5 est ombragée.]

RÉSULTATS OPTIONNELS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE (ANNUEL)

[Si 3.23 a) « Non », la communauté ne dispose pas de données annuelles à déclarer de sa liste. Toutes les questions annuelles de la section 5 sont ombragées]

[Si 3.23 b) « Non », les cases « 2020-21 » et « 2019-20 » du rapport annuel de données de la section 5 sont ombragées]

[Si 3.23 b) « Non », les cases « 2019-20 » du rapport annuel de données de la section 5 sont ombragées]

Vos réponses à la section 3 indiquent que votre communauté dispose actuellement d'une liste complète et en temps réel, contenant suffisamment de données pour générer des bases de référence **annuelles** et établir des cibles.

Votre communauté souhaite-t-elle déclarer d'autres résultats à l'échelle communautaire?

Remarque : La déclaration de résultats supplémentaires au niveau communautaire est facultative.

« Oui », « Non »

[Si non, Section 5 est ombragée.]

Résultats optionnels à l'échelle communautaire – Déclaration des données annuelles

Remplissez les informations suivantes pour chaque résultat annuel supplémentaire.

Résultat supplémentaire : [ajouter le résultat supplémentaire attendu ici]

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) annuel(s) à l'aide de votre liste pour ce résultat supplémentaire. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
[ajoutez une description de ce que vos données représentent]										

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour ce résultat supplémentaire? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

RÉSULTATS OPTIONNELS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE (MENSUEL)

Vos réponses à la section 3 indiquent que votre communauté dispose actuellement d'une liste complète et en temps réel, contenant suffisamment de données pour générer des bases de référence **mensuelles** et établir des cibles.

Votre communauté souhaite-t-elle déclarer d'autres résultats à l'échelle communautaire?

Remarque : La déclaration de résultats supplémentaires au niveau communautaire est facultative.

« *Oui* », « *Non* »

[Si non, Section 5 est ombragée.]

Résultats optionnels à l'échelle communautaire – Rapports mensuels sur les données

[Si 3.24 a) « Non », les questions relatives à la déclaration mensuelle des données dans la section 4 sont ombragées.]

[Si 3.24 b) « Non », les cases « 2020-21 » et « 2019-20 » du rapport mensuel sur les données de la section 4 sont ombragées.]

[Si 3.24 c) « Non », les cases « 2019-20 » dans le rapport mensuel sur les données de la section 4 sont ombragées.]

[Si 3.25 « Non », les questions relatives à la déclaration mensuelle sur les données de la section 4 sont ombragées.]

[Pour cette année, les cases 2022-2023 à 2027-2028 sont ombragées et verrouillées.]

Remplissez les informations suivantes pour chaque résultat mensuel supplémentaire.

Résultat supplémentaire : [ajouter le résultat supplémentaire attendu ici]

Compte tenu de vos réponses à la section 3, vous pouvez déclarer un ou des résultat(s) mensuel(s) à l'aide de votre liste pour ce résultat supplémentaire. Ajoutez une cible pour 2027-2028 dans la case la plus à droite.

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
[ajoutez une description de ce que vos données représentent]										

[\[Graphique linéaire à remplissage automatique\]](#)

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour ce résultat supplémentaire? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaire](#)

SOMMAIRE DU RAPPORT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE (Onglet 5. Sommaire)

Objectif : Démontrer les questions que les communautés doivent mettre à la disposition du public.

Options de réponse : Aucune réponse – tous les renseignements sont copiés automatiquement à partir d'autres onglets.

Diffusion publique : Cet onglet sera rendu public.

Nom de la communauté [généralisé automatiquement à partir de l'onglet de couverture]
2021-2022 [généralisé automatiquement à partir de l'onglet de couverture]

Collaboration des organisations autochtones et non-autochtones

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accès coordonné et d'un SGII, y- a-t-il eu une collaboration entre l'entité communautaire (EC) de la communauté désignée (CD) et les organisations autochtones locales?

« *Oui* »; « *Non* »: [Réponse généralisé automatiquement à partir de 1.3 a)]

[Si 1.3 a) « *Oui* », le texte suivant apparaît]

Décrivez comment cette collaboration a été effectuée et quel effet elle a eu sur la mise en œuvre de l'accès coordonné ou du SGII. Comment sera-t-elle renforcée à l'avenir?

[Si 1.3 a) « *Non* », le texte suivant apparaît]

Décrivez comment cette collaboration se produira au cours de la prochaine année.

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse généralisé automatiquement à partir de 1.3 b)]:

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accès coordonné et d'un SGII, y a- t- il eut une collaboration entre l'EC de la CD et l'EC du volet Itinérance chez les Autochtones (ICA) et/ou le Conseil consultatif communautaire (CCC), s'il y a lieu?

« *Oui* »; « *Non* »; « *Ne s'applique pas* » : [Réponse généralisé automatiquement à partir de 1.4 a)]

[Si 1.4 a) « *Ne s'applique pas* », le reste du sous-texte est ombragé]

[Si 1.4 a) « *Oui* », le texte suivant apparaît]

Décrivez comment cette collaboration a été effectuée et l'impact qu'elle a eu sur la mise en œuvre de l'accès coordonné ou du SGII. Comment sera-t-elle renforcée à l'avenir?

[Si 1.4 a) « Non », le texte suivant apparaît]

Décrivez comment cette collaboration se produira au cours de la prochaine année.

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse généré automatiquement à partir de 1.4 b)]

En ce qui concerne la production du RCMI, y a-t-il eu de la collaboration entre les organisations autochtones et non-autochtones locales et, le cas échéant, l'EC ou le CCC du volet ICA ?

« Oui »; « Non » : [Réponse généré automatiquement à partir de 1.5 a)]

[Si 1.5 a) « Oui », le texte suivant apparaît]

Décrivez quand cette collaboration a eu lieu et quelles parties du RCMI ont été informées par ces efforts.

[Si 1.5 a) « Non », le texte suivant apparaît]

Décrivez les efforts entrepris pour collaborer et les plans particuliers pour assurer que la collaboration ait lieu durant le processus du RCMI de l'année prochaine.

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse généré automatiquement à partir de 1.5 b)]

Votre communauté a-t-elle un CCC du volet ICA distinct?

« Oui »; « Non » : [Réponse généré automatiquement à partir de 1.6 a)]

[Si 1.6 a) « Non », le reste du sous-texte est ombragé]

[Si 1.6 a) « Oui », le texte suivant apparaît]

Le RCMI a-t-il également été approuvé par le CCC du volet ICA?

« Oui »; « Non » : [Réponse généré automatiquement à partir de 1.6 b)]

[Si 1.6 b) « Oui », le reste du sous-texte est ombragé]

[Si 1.6 b) « Non », le texte suivant apparaît]

Veillez expliquer comment la mobilisation du CCC du volet ICA se produira au cours du processus du RCMI de l'année prochaine.

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse générée automatiquement à partir de 1.6 c)]

Auto-évaluation de l'accès coordonné et du système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII)

Tableaux récapitulatifs

Le tableau ci-dessous présente un résumé du travail que votre communauté a réalisé jusqu'à maintenant pour mettre en œuvre les exigences minimales de Vers un chez-soi en matière d'accès coordonné et d'un SGII. [Le tableau se génère automatiquement avec le nombre de fois que « Oui », « En cours d'élaboration » ou « Pas encore commencé » apparaissent aux questions 2.1 à 2.18.]

	Rencontrées	Commencées	Pas encore commencées
Nombre d'exigences minimales	[# généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[# généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[# généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage d'exigences minimales satisfaites pour chaque composante de base de l'accès coordonné. [Le tableau génère automatiquement un pourcentage en fonction du nombre de fois que « Oui » apparaît pour les questions sous chaque composante de base.]

Gouvernance	SGII	Points d'accès au service	Triage et évaluation	Répertoire des ressources de l'accès coordonné	Jumelage et aiguillage vers les logements vacants
[% généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[% généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[% généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[% généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[% généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]	[% généré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 2]

Commentaire récapitulatif

Y a-t-il des efforts et/ou des problèmes particuliers que vous voudriez souligner pour cette période de rapport illustrant le travail accompli par votre communauté pour atteindre les exigences minimales de Vers un chez-soi? En particulier, veuillez inclure une mise à jour sur les efforts de votre communauté pour mettre en place, maintenir et/ou améliorer le système d'accès coordonné et l'utilisation d'un SGII.

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse généré automatiquement à partir de 2.19]

Auto-évaluation de l'approche axée sur les résultats

D'où provient les données de la liste?

« Excel »; « SISA »; « Autre SGII »; « Autre(s) source(s) de données »; « Sans objet – N'a pas encore de liste »:
[Réponse généré automatiquement à partir de 3.5 a)]

[Si 3.5 a) « Autre(s) source(s) de données », le texte suivant apparaît]

Veuillez décrire cette ou ces autres sources de données :

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse généré automatiquement à partir de 3.5 b)]

[Si 3.5 a) est « Excel » ou « Autre(s) source(s) de données », le texte suivant apparaît]

À l'avenir, les données du SGII de la communauté (soit le SISA ou un système existant équivalent) seront-elles utilisées pour obtenir des données pour la liste?

« Oui »; « Non »; « Indécis » : [Réponse généré automatiquement à partir de 3.5 c)]

Question facultative : Comment les données de la liste se comparent-elles à d'autres sources de données communautaires considérées comme fiables? Ceci s'agit d'une question de suivi facultative pour les communautés qui ont complété le document de travail du RCMI « Comparaison des données à l'échelle communautaire ».

Ouvrir la case de commentaires : [Si la communauté ne fournit pas de réponse à la question 3.20 (c.-à-d. si elle laisse le texte comme « *Facultatif : Veuillez insérer le commentaire ici* » OU si elle laisse la case vide, la case de commentaires indiquera « La communauté n'a pas répondu à cette question facultative ».]

[Si la communauté fournit une réponse, la réponse générée automatiquement à partir de 3.20]

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous résume le travail effectué jusqu'à présent par votre communauté pour passer à une approche axée sur les résultats dans le cadre de Vers un chez soi.

[Le tableau se génère automatiquement à partir des réponses des communautés aux questions de la section 3, comme suit :

- « Étape 1 : dispose d'une liste » est « Oui » = 3.1 à 3.4
- « Étape 2 : dispose d'une liste en temps réel » si « Oui » = 3.9
- « Étape 3 : dispose d'une liste complète » si « Oui » = 3.21
- « Étape 4 : peut déclarer des données annuelles de la liste » si « Oui » = 3.23 a)
- « Étape 5 : peut déclarer des données mensuelles de la liste » si « Oui » = 3.24 a)
- Autrement, « Pas encore ».]

Étape 1 : Dispose d'une liste	Étape 2 : Dispose d'une liste en temps réel	Étape 3 : Dispose d'une liste complète	Étape 4 :	
			Peut déclarer des données annuelles sur les résultats (obligatoire)	Peut déclarer des données mensuelles sur les résultats (facultatif)

[génééré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 3]	[génééré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 3]	[génééré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 3]	[génééré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 3]	[génééré automatiquement à partir du tableau récapitulatif de la section 3]
---	---	---	---	---

Commentaire récapitulatif

Y a-t-il des efforts et/ou des enjeux particuliers que vous aimeriez souligner pour cette période de rapport en ce qui a trait au travail de votre communauté en lien à la transition vers une approche axée sur les résultats sous Vers un chez-soi?

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse générée automatiquement à partir de 3.30]

Résultats de base à l'échelle communautaire – Déclaration des données annuelles

[Le texte suivant apparaît si:

- Si 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4 est « Pas encore »;
- 3.9 est « Pas encore »;
- 3.21 est « Non »; OU
- 3.23 a) est « Pas encore ».]

Selon les renseignements fournis dans le Rapport communautaire en matière d'itinérance, la communauté n'est pas tenue de déclarer les résultats annuels au niveau communautaire pour la période visée par le rapport.

[Le texte suivant est ombragé si:

- Si 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4 est « Pas encore »;
- 3.9 est « Pas encore »;
- 3.21 est « Non »; OU
- 3.23 a) est « Pas encore ».]

Résultat 1 : Moins de personnes en situation d'itinérance (l'itinérance est réduite dans l'ensemble)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Personnes en situation d'itinérance pendant au moins un jour (cette année-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 1 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 1 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 1 (annuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 1 (annuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 1? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse généré automatiquement à partir de Section 4 résultat 1 (annuel)]

Résultat 2 : Moins de personnes ont été nouvellement identifiées (les nouveaux flux d'entrée dans l'itinérance sont réduits)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Personnes nouvellement identifiées (cette -année-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (annuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (annuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 2? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 2 (annuel)]

Résultat 3 : Moins de personnes retournent en situation d'itinérance (les retours à l'itinérance sont réduits)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Retour à l'itinérance (cette année-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (annuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (annuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 3? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 3 (annuel)]

Résultat 4 : Moins d'Autochtones en situation d'itinérance (l'itinérance chez les Autochtones est réduite)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Autochtones en situation d'itinérance pendant au moins un jour (cette année-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 4 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 4 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 4 (annuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 4 (annuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 4? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse généré automatiquement à partir de Section 4 Résultat 4 (annuel)]

Résultat 5 : Moins de personnes en situation d'itinérance chronique (l'itinérance chronique est réduite)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Cible
Personnes en situation d'itinérance chronique pendant au moins un jour (cette année-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (annuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (annuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (annuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 5? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 5 (annuel)]

Résultats de base à l'échelle communautaire – Déclaration des données mensuelles

[Le texte suivant apparaît si:

- Si 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4 est « Pas encore »;
- 3.9 est « Pas encore »;
- 3.21 est « Non »;
- 3.24 a) est « Non »; OU
- 3.25 est « Non ».]

Selon les renseignements fournis dans le Rapport communautaire en matière d'itinérance, la communauté n'est pas tenue de déclarer les résultats mensuels au niveau communautaire pour la période visée par le rapport.

[Le texte suivant est ombragé si:

- Si 3.1, 3.2, 3.3 ou 3.4 est « Pas encore »;
- 3.9 est « Pas encore »;
- 3.21 est « Non »;
- 3.24 a) est « Non »; OU
- 3.25 est « Non ».]

Résultat 1 : Moins de personnes en situation d'itinérance (l'itinérance est réduite dans l'ensemble)

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Personnes en situation d'itinérance	[Généré automatiquement]	[Généré automatiquement]	[Généré automatiquement]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement]

pendant au moins un jour (ce mois-là)	à partir de la section 4 Résultat 1 (mensuel)]	à partir de la section 4 Résultat 1 (mensuel)]	à partir de la section 4 Résultat 1 (mensuel)]							à partir de la section 4 Résultat 1 (mensuel)]
---------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	---

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 1? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

Ouvrir la case de commentaires : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 1 (mensuel)]

Résultat 2 : Moins de personnes ont été nouvellement identifiées (les nouveaux flux d'entrée dans l'itinérance sont réduits)

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Personnes nouvellement identifiées (ce mois-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (mensuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (mensuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (mensuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 2 (mensuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 2? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 2 (mensuel)]

Résultat 3 : Moins de personnes retournent à l'itinérance (les retours à l'itinérance sont réduits)

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Retours à l'itinérance (ce mois-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (mensuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (mensuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (mensuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 3 (mensuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 3? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 3 (mensuel)]

Résultat 4 : Moins d'Autochtones en situation d'itinérance (l'itinérance chez les Autochtones est réduite)

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Autochtones en situation d'itinérance pendant au	[Généré automatiquement à partir de la	[Généré automatiquement à partir de la	[Généré automatiquement à partir de la	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la

moins un jour (ce mois-là)	section 4 Résultat 4 (mensuel)	section 4 Résultat 4 (mensuel)	section 4 Résultat 4 (mensuel)							section 4 Résultat 4 (mensuel)
-------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	---

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 4? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 4 (mensuel)]

Résultat 5 : Moins de personnes en situation d'itinérance chronique (l'itinérance chronique est réduite)

	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2025	Mars 2026	Mars 2027	Mars 2028	Cible
Personnes en situation d'itinérance chronique pendant au moins un jour (ce mois-là)	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (mensuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (mensuel)]	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (mensuel)]	-	-	-	-	-	-	[Généré automatiquement à partir de la section 4 Résultat 5 (mensuel)]

[Graphique linéaire à remplissage automatique]

Avez-vous modifié des données soumises dans un RCMI précédent pour le résultat 5? Si oui, dans le commentaire ci-dessous, veuillez décrire ce qui a été modifié et pourquoi?

[Ouvrir la case de commentaires](#) : [Réponse générée automatiquement à partir de Section 4 Résultat 5 (mensuel)]